

COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mai 2012 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- ☞ En premier lieu le Conseil Municipal a approuvé le dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation des travaux de la Place des Plantagenêts en tranche ferme, ainsi que les tranches conditionnelles de la rue Robert d'Arbrissel et de l'avenue Rochechouart. En même temps que les travaux de la rue d'Arbrissel seront programmés ceux d'un agrandissement de parking VL sur la pelouse de la place du 8 mai 1945. L'ensemble est estimé à 890 000 € HT et ne sera réalisé qu'avec un maximum de subvention. Le début des travaux est maintenu à fin septembre 2012 (préparation des lieux).
L'éclairage de la place sera amélioré. Une estimation à charge de la Commune est de 50 642 €.
- ☞ Le Conseil Municipal étudie également la possibilité de modifier l'implantation du monument aux morts.
- ☞ L'étude de voirie pour le parking sur le secteur de Beaulieu est repoussée de quelques mois en attendant la fin de l'étude du Plan Local d'Urbanisme et de l'enquête publique qui suivra.
- ☞ Comme prévu le dossier AVAP a été transmis en Préfecture d'Angers le 9 mai 2012.
- ☞ Concernant la procédure de classement de Site de l'Abbaye par l'Etat, nous sommes informés que l'Inspecteur National des Sites se déplacera sur les lieux prochainement. Il s'ensuivra le passage en commission le 24 mai au Ministère.
- ☞ Le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la concertation qui a eu lieu pendant l'étude du PLU. Certaines observations du public (celles qui ne sont pas contraires aux règles imposées) ont été prises en compte par le Conseil Municipal.
- ☞ Le plan de zonage a été vu en détail. Quelques petites anomalies seront rectifiées, dans la mesure du possible, avant la mise à l'enquête publique. Dans l'immédiat, le Conseil Municipal a donc arrêté le projet de PLU tel que présenté avec application des règles concernant la réduction des surfaces urbanisables. Ainsi les zones NA perdront 7 ha d'urbanisation, les zones U perdront quant à elles 13 ha.
- ☞ La nouvelle Station d'épuration construite par Saumur Agglo sera d'une capacité de 2500 équivalent / habitants y compris les effluents importants (industriels, hôtellerie...). Elle sera opérationnelle courant 2014.
- ☞ Concernant le périmètre de protection du captage d'eau (Source Saint-Robert), il a été établi par Saumur Agglo que les propriétaires concernés par la suppression d'activités agricoles sur ce secteur percevraient en tout 24 000€ d'indemnités en une fois.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le lundi 11 juin 2012 à 20h30

Le 14 mai 2012,
Le Maire,
R. CATIN